

ASSOCIATION « BOCAGE GATINE JEUNESSE »

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 31 AOÛT 2017

Le 31 août 2017, à 14 h à Parthenay, dans les locaux de la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Les administrateurs de l'association dénommée « Bocage Gâtine Jeunesse » (BOGAJE), se sont réunis en conseil d'administration (CA) sur convocation, faite conformément aux statuts.

La feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, adresses et professions des membres présents, a été signée par ceux-ci en entrant en séance, et est annexée au procès-verbal (PV).

André HERAULT et Xavier ARGENTON ont co-présidé cette séance.

Les points suivants ont été examinés :

- Retour sur la rencontre avec l'ANRU du 03 juillet 2017
- Ajustements physiques et financiers des actions du Projet Les jeunes s'en mêlent (LJSM)
- Point sur la mise en œuvre des Pôles structurants de jeunesse par territoire de vie
- Formation des acteurs

Propos liminaires

A l'initiative des co-présidents de BOGAJE, Monsieur Christophe BURBAUD, Sous-préfet de Parthenay a été invité à participer à la réunion du CA. En effet, la place des services déconcentrés de l'État dans l'exécutif du Projet est actuellement en discussion entre le Comité de pilotage national PIA Jeunesse (COPIL PIA JEUNESSE), la Préfecture et BOGAJE.

La Convention signée entre l'ANRU et BOGAJE prévoit l'animation d'un Comité de pilotage présidé par l'état. Ce dispositif, créé pour associer l'Etat à la gouvernance de l'association, se révèle inadapté. Pour y remédier, les administrateurs valident la participation du Sous-préfet aux réunions du CA de BOGAJE, avec une voix consultative et la participation de la DDCSPP au Comité technique de BOGAJE. Avec l'accord du Sous-préfet, le comité de pilotage sera reconfiguré sous une forme restant à déterminer (la dénomination de comité de suivi a été évoquée en remplacement de celle de comité de pilotage). La proposition d'un nouveau fonctionnement et d'une nouvelle organisation sera soumise aux administrateurs à la prochaine réunion du CA.

1. Retour sur la rencontre avec l'ANRU du 03 juillet 2017

Le COPIL PIA Jeunesse se réunit le 20/09/2017 pour faire état de son déplacement et des informations en leurs possessions pour envisager la poursuite du projet.

Néanmoins, l'interlocuteur technique de BOGAJE à l'ANRU, nous a fait connaître les points à l'ordre du jour de cette réunion :

Au sujet de l'action Habitat jeune :

Le COPIL PIA Jeunesse travaille pour obtenir un décret autorisant à titre exceptionnel le cumul du PLAI et PIA. A ce stade, pas de retour ni du DHUP ni du Ministère du Budget.

Outre la question du cumul des aides, demeure la question des opérations d'habitat envisagées : celle du niveau de subventionnement PIA jugé particulièrement élevé. Pour lever cette question, comme convenu lors de la visioconférence du 26 juin dernier, ils attendent pour chaque opération, un plan de financement (dépenses et recettes) faisant apparaître les investissements et le compte d'exploitation prévisionnel à 25 ans détaillé (précisant notamment le montant de la redevance annuelle attendue de la part du gestionnaire et le niveau de loyer envisagé pour les jeunes résidents). Ces données permettront d'apprécier le montage financier de chaque opération (part des fonds propres, des prêts, ...), et notamment de justifier de la participation forte du PIA sollicitée qui ne pourrait s'envisager qu'au regard d'un loyer de sortie très faible pour les jeunes. Il est rappelé qu'il s'agit de conserver une équité territoriale quant au niveau des loyers entre offre publique et offre privée existante et que le prix du locatif labélisé est réglementé. Il ne pourra donc y avoir de loyer plus bas du fait des subventions du PIA.

Au sujet de la structuration territoriale :

Le COPIL PIA Jeunesse a apprécié les propositions de BOGAJE sur la structuration territoriale envisagée pour le projet et, plus largement, sur l'articulation prévue entre les pôles structurants et les pôles d'innovation. Néanmoins, pour les deux pôles d'innovation et de création d'activité, l'appropriation de ces projets d'équipements par les jeunes n'a pas été pleinement démontrée. L'investissement dans des nouveaux équipements n'était pas, en soi, une priorité pour le PIA Jeunesse. L'action du PIA Jeunesse souhaite des projets de service et leur inscription dans le projet de territoire en lien direct avec les jeunes : par et pour les jeunes.

Au sujet du départ du Grenier de Py :

Le COPIL PIA Jeunesse se questionne sur l'avenir de l'action pour la création d'un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale ? Quelle structure (partenaire actuel ou nouveau partenaire envisagé) pourrait assurer cette action conformément aux objectifs initiaux de la convention ?

Toutefois, ces éléments seront formellement transmis à BOGAJE qu'à l'issue de la réunion du Comité de pilotage national PIA Jeunesse du 20/09/2017.

Les administrateurs sont favorables à la rédaction d'une note destinée à l'ANRU visant à répondre aux questions du Comité de pilotage national PIA Jeunesse avant sa réunion du 20/09/2017. L'objectif est d'apporter les éléments de réponse par anticipation dans le but d'obtenir la validation de la poursuite du Projet dans les meilleurs délais.

Au préalable, il est convenu que les maîtres d'ouvrage concernés communiquent à BOGAJE les éléments attendus et ceux avant le 15 septembre 2017.

2. Ajustements physiques et financiers des actions du Projet LJSM

Seules les actions qui connaissent des ajustements vis-à-vis du programme d'actions initial, ont été abordées en CA :

Action 2.1 Maillage

Répartition des fonds PIA pour le déploiement des Référents jeunesse

Dans son courrier du 06/06/2017, BOGAJE a sollicité les EPCI pour qu'elles communiquent à l'association le plan de financement pour la mise en œuvre des Référents jeunesse (RJ) sur leur territoire, à l'orée 2018.

Le tableau « Répartition des fonds PIA pour le déploiement des RJ » présenté dans le diaporama annexé au PV, recense les perspectives par territoire au 31/09/2017. Il apparaît que cette présentation est incomplète et que certains montants présentés doivent être revus

en y apportant des précisions pour permettre une meilleure compréhension et une analyse pertinente.

Ces éléments seront à consolider pour un examen lors d'un prochain CA et une mise en œuvre opérationnelle à partir de janvier 2018.

La mise en œuvre des Pôles structurants de jeunesse (PSJ)

Après une rapide présentation des Pôles structurants de jeunesse et le partage du constat de la co-existence de dénomination multiples pour l'action 2.1 (Maillage, Pôles structurants de jeunesse, réseau des référents jeunesse), les administrateurs valident la proposition d'une dénomination officielle pour l'action 2.1, à savoir LE RESEAU DES POLES STRUCTURANTS DE JEUNESSE, cette dénomination regroupant les 3 concepts précités.

Présentation pour validation du référentiel du Référent jeunesse (RJ)

Le Conseil d'administration valide le référentiel du référent jeunesse.

Il est rappelé que ce document constitue le cadre commun des compétences attendues pour l'ensemble des RJ. Néanmoins, chaque poste sera spécifique, adapté au pôle structurant de jeunesse auquel il appartient, l'objectif n'étant pas l'uniformité mais l'homogénéité.

Méthode de travail pour la mise en œuvre des PSJ

Le Conseil d'administration valide l'échéancier pour la mise en œuvre des PSJ, à savoir :

- Avant le 15 octobre : les EPCI communiquent à BOGAJE le/les noms des porteurs des PSJ de son territoire
- Avant fin 2017, chaque porteur présente à BOGAJE le projet de mise en œuvre du PSJ : les partenaires mobilisés, l'animation, les actions menées, la mobilisation de l'existant, l'implication des jeunes, le calendrier de mise en œuvre.

Mise en réseau des PSJ

Une prochaine réunion des 2 collectifs Bocage et Gâtine qui travaillent sur la question du maillage depuis l'origine du projet, permettra d'avancer sur la mise en réseau des PSJ.

Projet de fusion des actions 3.6 et 3.7

Suite à l'annonce du Grenier de Py de sa sortie du Projet et de l'abandon de son action 3.6 pour la Création d'un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale en Gâtine, BOGAJE a la responsabilité de maintenir dans le Projet, l'objectif de cette action tel qu'il est défini dans la candidature. Cette action a retenu l'attention du Comité de pilotage national pour :

- Son portage par une association de jeunes
- Son action sur l'ensemble de la Gâtine
- Son projet d'animation innovant autour de l'entrepreneuriat social, soutenu par une communauté d'acteurs

Dans le cadre de l'évolution de son action en Campus rural de projet (CRP), la CCPG propose d'assurer l'objectif et l'action du Grenier de Py dans son action 3.7.

Pour convaincre le Comité de pilotage national PIA Jeunesse de cette proposition, il s'agit pour la CCPG de :

- Démontrer l'appropriation de ce projet d'équipements par les jeunes
- Détendre la zone d'influence du CRP à l'ensemble de la Gâtine au travers d'un travail partenarial officialisé avec les Communautés de communes de l'Airvaudais Val du Thouet et Val de Gâtine.

Le CRP a vocation à agir sur le périmètre de la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay-Gâtine dont le périmètre inclus bien les 3 EPCI. Ces éléments seront précisés dans la note complémentaire.

- Présenter un plan de financement (dépenses et recettes) faisant apparaître les investissements avec une participation du PIA conforme aux fonds potentiellement disponibles pour ce projet : 157 370 (de l'action 3.6) + 292 500€ (de l'action 3.7), et le compte d'exploitation prévisionnel.
La CCPG explique que c'est bien le cas pour l'opération du Site de Parthenay et que ce sont les projets de PSJ de Secondigny (identifié en 5.1) et de Ménigoute (éligible en 2.1) qui doivent faire l'objet d'ajustements financiers au regard du budget prévisionnel du PIA tel que validé en phase 2. Ces éléments seront précisés dans la note complémentaire.
- Présenter une gouvernance de l'action conforme au Projet, ou BOGAJE est considéré comme le chef de file, décisionnaire des ajustements physiques et financiers des actions.
Il est rappelé que BOGAJE fait partie du comité de pilotage du CRP. Néanmoins, toutes modifications de fond d'ordre physique et financier de l'action, doivent faire l'objet d'une validation par le conseil d'administration de BOGAJE.

Le conseil d'administration valide la fusion des action 3.6 et 3.7. Il est convenu que la CCPG communique à BOGAJE, les ajustements attendus et ceux avant le 15 septembre 2017.

1.1 Promotion de la santé des jeunes :

Le conseil d'administration valide le portage du projet gâtinais par le CSC de l'Airvaudais - Val du Thouet ainsi qu'une subvention PIA de 10 000€ sur les 23 000€ disponibles pour cette action.

5.1 Habitat jeune

Le conseil d'administration valide la mise en place d'une convention avec les Collectivités concernées pour la prise en charge des études.
L'ANRU sera sollicité pour connaître les possibilités d'engagement des dépenses d'investissement pour le projet d'habitat mobile de 6 Tiny house, non concerné par le cumul PIA/PLAI.

3. La formation des acteurs

La formation constitue un levier important de transformation des pratiques, cher au COPIL PIA Jeunesse. C'est aussi un besoin plusieurs fois exprimé par les acteurs dans le cadre de l'observatoire.

Plus particulièrement, les 2 cibles prioritaires sont les élus et jeunes.

Les objectifs sont différents en fonction de la cible :

- Elus : l'intérêt des politiques de jeunesse intégrées et du dialogue structuré pour l'avenir et le dynamisme du territoire
- Jeunes : le pouvoir d'agir des jeunes dans les politiques qui les concernent : favoriser leur prise d'initiative et leur participation au processus de gouvernance.

Le Conseil d'administration valide

- La sollicitation d'un partenariat avec les services d'Etat locaux pour la formation des élus. Présents au CA, les services d'Etat locaux sont favorables à cette proposition.
- L'organisation d'une réunion de travail avec les structures jeunesse du territoire pour définir un plan d'action à partir de propositions concrètes émises par et pour les jeunes : création d'une identité visuelle LJSJ (label), labélisation d'actions portées par des jeunes du territoire, offre de formation en direction des conseils locaux rattachés aux futurs PSJ (élus/non élus dont jeunes)

4. Prochain CA

Le prochain CA est fixé au vendredi 29 septembre 2017 à 18h à Bressuire, dans les locaux de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le 29 septembre 2017.

Two handwritten signatures in black ink. The first signature is written in a cursive style and appears to be 'Alfred'. The second signature is also in cursive and appears to be 'Myton'.